

il n'a appartenu à notre Compagnie, comme membre titulaire, que quatre mois. Il n'en a pas moins laissé à ceux qui l'ont alors approché ou seulement rencontré, un souvenir ineffaçable.

M. Ballot-Beaupré est né à Saint-Denis (Réunion) le 15 novembre 1836. Quand il fut nommé procureur général près la Cour de Nancy, en 1878, en pleine jeunesse, on savait ici à quelles éminentes qualités et à quel mérite éprouvé il devait sa rapide et brillante carrière. On savait qu'après avoir fait à Paris de fortes études juridiques, docteur en droit et lauréat de la Faculté, il avait été dès 1860 secrétaire de la Conférence des Avocats de Paris, et l'on connaissait la signification d'une telle distinction. On savait avec quelle sagesse, quelle haute conscience, quelle fermeté il avait rempli les devoirs du magistrat qui exerce l'action publique, comme substitut à Montbrison et à Marseille, comme procureur de la République à Toulon, comme procureur général à Bastia, dans des postes différemment difficiles et parfois dans des circonstances périlleuses.

On savait aussi le secret de ces rapides succès. Ce secret, M. l'avocat général Pierrot le révélait à l'audience d'installation : « Aux dons naturels que vous aviez reçus, disait-il, vous avez ajouté les avantages que le savoir et le travail peuvent seuls procurer..., la haute situation où vous êtes parvenu ne vous a point détourné de ce profitable labeur. » Le nouveau procureur général se faisait connaître lui-même en prononçant ces paroles : « Modération et impartialité, tel est le programme qui s'impose au

chef de l'action publique. Je me le suis toujours proposé quant à moi, et je n'en veux pas avoir d'autre. » Il ajoutait : « Pardonnez-moi si j'insiste, mais il me semble qu'à l'époque où nous vivons l'impartialité, et par conséquent la magistrature, ont à se défier d'un adversaire bien redoutable, je veux parler de la politique. La politique, insinuante au début, envahissante bientôt, cherche volontiers dans la justice une alliée dont elle attend et dont elle finit par réclamer des services... Laissez-moi vous le déclarer avec l'énergique conviction d'un homme qui aime ardemment son état, puissions-nous toujours dans notre pays répudier cette pernicieuse alliance ! Sans la justice il n'est pas de société possible, mais elle n'existe que par le respect et la confiance qu'elle inspire, et ce respect, cette confiance elle n'y peut prétendre qu'à la condition de s'élever sans cesse dans la sphère sereine du droit, par-dessus les querelles des partis, pour se faire l'inébranlable et indépendant exécuter de nos lois. »

Telles furent la noblesse de vues et la dignité de caractère qui gagnèrent au nouveau magistrat tous les esprits sans retard et sans réserve. Après moins d'un an, il fut nommé premier président de la Cour d'appel. Il occupait ce poste quand il se présenta à vos suffrages en 1882. Sa modestie se refusa à faire valoir d'autres titres personnels que « l'amour des lettres et l'étude du droit ». Il n'a pas été donné à l'Académie de jouir de la collaboration et du commerce de l'homme éminent qu'elle recevait. Élu membre titulaire le 5 août 1882, il nous quitta le 3 décembre de la même année.

Il allait achever à Paris son impeccable carrière de magistrat, successivement conseiller à la Cour de cassation, président de chambre en 1899 et enfin premier président de la Cour suprême (3 octobre 1900). C'est là qu'il a gagné aux yeux du pays tout entier et pour la postérité l'honneur de voir son nom figurer parmi ceux des « grands magistrats ».

Il ne nous appartenait plus dès lors que comme associé correspondant. Mais nous savons par le témoignage d'un de nos confrères qui reçut souvent de lui l'expression sincère de ses sentiments, qu'il garda toujours un souvenir de son court passage parmi nous, qu'il ne cessait de s'intéresser à la vie de l'Académie, qu'il se plaisait à parcourir nos publications, goûtant ce qui lui rappelait Nancy et particulièrement ceux de nos confrères qu'il y avait connus.

Il avait pris sa retraite en 1911, et la mort l'a enlevé le 15 mars 1917.

M. le Dr Léon Depautaine, médecin de l'hôpital de Gondrecourt, fut élu associé correspondant en 1874. L'Académie accueillait en lui l'auteur d'un ouvrage, publié vers 1868, qui n'est pas sans importance et qui mérite de n'être pas tout à fait oublié. Il a pour titre : *Des grandes Épidémies et de leur prophylaxie internationale*. M. Depautaine y faisait l'histoire succincte de la peste, de la fièvre jaune et du choléra; il étudiait les théories alors en cours, sur les causes et les modes de propagation de ces fléaux; il examinait et discutait les moyens alors mis en usage ou préconisés pour les combattre. Toute cette partie a naturel-